

Communauté de Communes du Pays d'Arnay

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 22 novembre 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille seize, le vingt-deux novembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay, dûment convoqués le quinze novembre deux mille seize, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint-Pierre-en-Vaux, sous la Présidence de Monsieur Jérôme SOUPART, Président.

Etaient présents :

MM. MMES. MAZILLY O. - ROY D. – GAGNEPAIN R. – CLERGET M-A. – DAMBRUN G. – SOURIEAU C. – SOUPART J. – DUBAJ M-T. - BRIEZ-SEVESTRE N. – PILLOT J-M. – DUFOUR M-B. – LOISEAU M. – ROUHETTE M. – CHAMBIN M. – LHOMME J-L. – LEFEVRE C. – PORCHERET P. – GOBBO P. - LIBRE M. – HENRY-DESCHAMPS M. – L'HOSTE A. – GAILLOT J. – PERRIN G. – ANDRE J. – DESBOIS M. – PEREIRA J. (arrivé à 18h20) – RENAULT F. – BIGEARD A. - MOINGEON A. – BELORGEY A. – LIEBAUT R – GUINIOT A. – ACOULON J. – GRANDBOUCHE E. – POILLOT A.

Etaient absents excusés :

CHAVE C. (pouvoir à DAMBRUN G.) – DECOMBARD J. – BOULEY J-L. (pouvoir à PERRIN G.) – MAITRE M-R. (pouvoir à RENAULT F.) – PARFAIT J-F.

Le Président remercie Monsieur MOINGEON A., Maire de Saint-Pierre-en-Vaux, d'accueillir les Membres du Conseil communautaire.

Il porte à la connaissance des Conseillers communautaires les absences excusées de Mesdames VILMUS F. Sous-Préfète de Beaune, MOINGEON B. Conseillère départementale, BARRAUD D. Trésorière, et de Monsieur SUGUENOT A. Député Maire.

Le Président présente aux Conseillers communautaires Madame CHAMBIN M. Maire de Foissy.

Il ouvre la séance à 18 h 05 mn et procède à l'appel des délégués.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 40

Nombre de délégués présents : 34 titulaires - 35 titulaires à partir de 18 h 20

Nombre de procuration : 3

Nombre de votes possibles : 37 – 38 à partir de 18 h 20

Nombre de délégués absents : 5

Quorum : 21

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur BELORGEY A.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été transmis par mail dans chaque mairie le 26 septembre 2016. Aucune observation n'a été constatée.

ECOLE DE MUSIQUE - Tarifs

Le Président fait part aux Conseillers Communautaires de la demande des élèves de la chorale, qui souhaitent que la durée du cours passe de 1 h 00 à 1 h 30 mn. Dans ce cas, il convient d'augmenter le tarif de la chorale à 12 € par mois.

Il informe également les Conseillers Communautaires, que dans le cadre de l'absence de la coordinatrice de l'école de musique en mai et juin derniers il est nécessaire d'appliquer un abattement de 50 % sur le tarif facturé aux parents concernés par cette absence.

Vote :

Pour : 37

Abstention : 0

Contre : 0

AFFAIRES SCOLAIRES – Suppression de la régie cantine scolaire

La fusion des deux Communautés de Communes du Pays d'Arnay et de Liernais amène à une uniformisation de certains services qui n'ont pas le même fonctionnement, comme c'est le cas de la facturation des repas de cantine. En effet, la Communauté de Communes de Liernais établie une facturation des repas mensuelle, ce qui n'est pas le cas de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay qui fonctionne sous forme de régie de recette avec une vente de tickets.

Le Président propose de revenir sur ce mode de fonctionnement et donc de supprimer la régie de recette de la cantine scolaire pour mettre en place une facturation mensuelle, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un élu soulève le problème des risques d'impayés, ce à quoi le Président répond que la Trésorerie nous communiquera chaque mois quels sont les impayés afin de faire le nécessaire auprès des familles.

Madame DUFOUR demande que la facturation s'effectue bien chaque mois afin de ne pas recevoir deux factures en même temps, ce qui peut engendrer des difficultés de paiement de la part des familles.

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 1

AFFAIRES SCOLAIRES – Avenant à la convention de mise à disposition de salle de la commune de Jouey

Le Président demande l'autorisation aux Conseillers Communautaires d'établir et de signer un avenant à la convention de mise à disposition d'une salle

Vote :
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que la collecte des ordures ménagères sur le territoire d'Arnay et celui de Liernais s'effectue différemment. La Communauté de Communes du Pays d'Arnay fonctionne sous forme de régie, celle de Liernais sous forme de marché avec l'entreprise ECT.

Le Président informe de sa proposition de mise à disposition de l'ancien camion benne des ordures ménagères pour la collecte du territoire de Liernais. Cependant, la Communauté de Communes de Liernais étant lié avec l'entreprise ECT, elle se voit dans l'obligation de reprendre le personnel. Pour janvier 2017 le marché sera maintenu pour Liernais, ainsi que la régie pour Arnay.

REGIE DES TRANSPORT – Suppression de la régie de transport, ventes de véhicules

Vote : Suppression de la régie transport
Pour : 34
Abstention : 4
Contre : 0

Vote : Vente d'un véhicule à la commune d'Arnay-le-Duc pour 1 000 €
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

Vote : Vente de deux véhicules aux enchères
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES – Bâtiment de l'ancienne gare

Vote :

Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

COMPETENCE ECONOMIQUE – Autorisation d’ouverture dominicale des commerces

Le supermarché Bil d’Arnay-le-Duc sollicite l’ouverture dominicale de 12 dimanches et jours fériés supplémentaires pour l’année 2017. Le Président demande l’avis du Conseil Communautaire suite à cette demande.

Vote :
Pour : 3
Abstention : 5
Contre : 0

TRAVAUX COMMUNAUX – Ancien Centre Social

Vote :
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

GESTION BUDGETAIRE - Admission en non-valeur

Vote :
Pour : 37
Abstention : 0
Contre : 1

GESTION BUDGETAIRE – Modifications budgétaires

Vote :
Pour : 38
Abstention : 0
Contre : 0

FUSION

La séance est levée à 20 h 00.

Le Président,
Jérôme SOUPART